

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

à la question d'Alexandre Rydlo : A quand les journaux vaudois pour les soldats vaudois ?

Rappel

Lors de la séance du 5 novembre 2013, le député Alexandre Rydlo s'est interrogé sur l'absence de journaux francophones à disposition des militaires lorsque ceux-ci effectuent leur service outre-Sarine. Dans le cas où cette absence de journaux était due à des considérations économiques, Monsieur le Député a requis que le Conseil d'Etat se détermine sur la possibilité de prendre en charge les frais d'approvisionnement de la presse des unités vaudoises en Suisse et à l'étranger.

Réponse du Conseil d'Etat

La plupart des maisons d'édition mettent gratuitement des journaux à disposition de la troupe soldée pendant l'accomplissement d'un service militaire. La responsabilité de la commande, et partant du choix des titres, se situe à l'échelon du corps de troupe chez le quartier-maître, respectivement chez le fourrier à l'échelon de l'unité. La coordination des commandes est effectuée par la Direction de la Poste de campagne. Les frais de port sont assumés par le Département fédéral en charge des affaires militaires (DDPS). Dans le même contexte que la franchise de port militaire, l'accès du militaire à l'information et aux événements civils, respectivement l'actualité quotidienne, est dès lors facilité.

Les journaux commandés sont distribués par la troupe et mis à disposition pour la lecture. Cependant, le nombre d'exemplaires ne doit pas excéder 20% de l'effectif de la troupe. En outre, cette prestation est limitée à la presse quotidienne. Certaines maisons d'édition ne sont néanmoins pas prêtes à mettre gratuitement leurs produits à disposition.

Les titres francophones suivants peuvent être commandés gratuitement auprès de l'éditeur pour la troupe où qu'elle se trouve en Suisse : La Côte, Le Courrier, La Liberté, Le Nouvelliste, Le Matin, La Gruyère, L'Express, L'Impartial, Le Journal du Jura, Le Quotidien Jurassien. Depuis le 24 mars 2014, le 24 Heures et la Tribune de Genève sont également disponibles pour la troupe. Les prestations sont ainsi de même qualité sur tout le territoire suisse. A noter que seul le journal le Temps n'est pas mis gratuitement à disposition des militaires.

En ce qui concerne les chiffres et à titre exemplatif, en 2013 le titre " La Côte " a été livré aux militaires dans toute la Suisse à environ 2200 exemplaires et à 37000 exemplaires pour " Le Matin ". A noter que pour " Le Matin ", Edipresse a accepté de livrer ce journal gratuitement mais seulement sous certaines conditions (p. ex. les unités dont la désignation est en langue allemande ne peuvent pas commander " Le Matin").

Le " 20 Minutes " est finalement un cas spécial vu que ce produit est exclusivement distribué au moyen des distributeurs de journaux dans les grandes agglomérations (caissettes). N'étant pas distribué par le canal postal, il ne peut par conséquent être fourni dans d'autres parties du pays par la Poste de

campagne.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat est persuadé que les soldats vaudois ont un accès relativement large aux titres romands et vaudois. Dans tous les cas, les journaux gratuits sont en général très appréciés des militaires. De plus, chaque militaire a le droit de s'abonner au journal de son choix à son adresse militaire sur l'ensemble du territoire suisse.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 5 mars 2014.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean